

**INFO
C.A.M**

Une Ambition Communale

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU MURETAIN



Pourquoi est-ce dangereux?

C'est un gaz invisible, inodore, toxique et mortel.

Quelles sont les causes du danger ?

- 1 Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus
- 2 Une mauvaise aération du logement
- 3 Les fumées mal évacuées

Comment éviter les intoxications ?

- 1 Faites vérifier chaque année vos installations par un professionnel
- 2 Aérez votre logement même en hiver et ne bouchez jamais les entrées d'air.
- 3 Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins 1 fois par an.

Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

Si vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements... pensez au monoxyde de carbone

- 1 Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 Arrêtez vos appareils à combustion si possible
- 3 Evacuez les locaux et bâtiments
- 4 Appelez les secours : **POMPIERS18 - SAMU 15**

HABITAT ÉQUILIBRE SOCIAL DEL'HABITAT ÉQUILIBRE

AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

Propriétaire occupant Propriétaire bailleur

LES AIDES POUR AMÉLIORER LE CONFORT ET LA QUALITÉ DE VOTRE LOGEMENT

www.agglo-muretain.fr

<p>Qui sont les personnes concernées ?</p> <p>Peuvent en bénéficier les propriétaires occupant leur logement ou souhaitant louer un logement en pratiquant un loyer plafonné.</p>	<p>Soutenue par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) la CAM attribue des aides financières aux propriétaires qui souhaitent rénover leur logement situé sur l'une des communes de la CAM.</p>
<p>Vous êtes propriétaire occupant (sous conditions de ressources) Subvention de 20 à 70 %</p> <p>Vous êtes propriétaire bailleur Subvention de 30 à 70 %</p> <p>Possibilité de Défiscalisation sur les revenus locatifs de 30% à 45% en fonction du loyer pratiqué</p>	
<p>Quels sont les travaux concernés ?</p>	<p>Les travaux pouvant être subventionnés sont ceux destinés à l'amélioration de l'habitat, notamment en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de sécurité, de salubrité, de confort ou d'équipements, - d'isolation acoustique ou visant les économies d'énergies, - D'accessibilité et/ou d'adaptation aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.
<p>Quelles sont les conditions d'attribution ?</p>	<p><u>Le logement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . doit avoir plus de 15 ans, . doit être occupé par son propriétaire ou loué pendant 9 ans en tant que résidence principale. <p><u>Les travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment, . Ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention.

LA CAM S'ENGAGE

LE TRI, C'EST TOUT UN ESPRIT

FAIRE SON COMPOST, C'EST FACILE !

**OPÉRATION DESTINÉE
AUX HABITANTS DE
SAINT-CLAR-DE-RIVIÈRE**

- Vous habitez en MAISON INDIVIDUELLE À SAINT-CLAR-DE-RIVIÈRE
- Vous vous souciez de l'environnement
- Vous souhaitez enrichir naturellement la qualité de votre sol

PASSEZ AU COMPOST !

LE SERVICE ENVIRONNEMENT MET EN PLACE UNE
DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES
POUR LES HABITANTS DE SAINT-CLAR-DE-RIVIÈRE

INFORMATIONS ET REMISE DES COMPOSTEURS

(règlement sur place par chèque ou espèces
sur présentation d'un justificatif de domicile)

Samedi 16 mai 2009

de 9 h à 13 h

Parking de la salle des fêtes

15.23 €
le composteur

RENSEIGNEMENTS
Service Environnement
05 34 46 30 50

ADEME



Agglomération Muretainaise
Service Environnement

www.agglo-muretain.fr

VANDALISME

Une fois de plus, plusieurs actes de vandalisme ont été perpétrés sur notre village :

- 3 poubelles brûlées,
- 1 vitre cassée au restaurant scolaire,
- Station d'épuration : ouverture d'une vanne du silo à boues (6m³ de boues répandues sur le sol). Vanne d'eau potable ouverte (200 m³ d'eau potable déversée)
- des vols et des dégradations importantes sur les engins et sur le chantier de la nouvelle station d'épuration.



TEMPETE du 24/01/2009

Notre village n'a pas été épargné par la tempête : de nombreux arbres ont été déracinés, des tuiles envolées, des antennes TV et des cheminées arrachées. Les lignes électriques et téléphoniques ont été endommagées. De nombreuses personnes sont restées presque une semaine sans électricité. La municipalité et le personnel ont mis tout en œuvre pour dégager au plus vite les axes routiers et faire accélérer l'intervention d'EDF et de France TELECOM.



Merci à tous les bénévoles qui se sont joints au maire et aux élus pour tronçonner et dégager les arbres arrachés qui barraient les routes et les chemins privés. Merci pour tous les gestes de solidarité et d'entraide prodigués aux personnes les plus touchées par cette tempête.



RAPPEL : sur les terrains privés, les propriétaires doivent entretenir les haies et éêter régulièrement les arbres qui sont à proximité des lignes EDF et des lignes téléphoniques. Leur responsabilité pourrait être engagée lors de gros dégâts comme ceux des précédentes tempêtes.



TRAVAUX

ASSAINISSEMENT Ch. de la GARE

Une tranche supplémentaire vient de se terminer en mars. Elle permettra le raccordement d'une quinzaine d'habitations. La troisième tranche devrait commencer en avril/mai pour arriver au chemin Reguo Longuo, soit cinq raccordements supplémentaires. Nous vous rappelons qu'aucun branchement ne doit être effectué avant la réunion d'information qui sera programmée par la mairie avec les organismes et les personnes concernés.

CLAE- BIBLIOTHEQUE

Depuis la création du groupe scolaire, la garderie était installée dans une salle de classe. La fermeture du parvis et sa transformation en CLAE/Bibliothèque a permis de créer un espace supplémentaire de 85 m².



CHEMINS COMMUNAUX

Après la tempête Roland, Laurent et Igor ont nettoyé les différents chemins communaux



Chemin LANOT



RAMASSAGE SCOLAIRE CREATION d'un ABRI BUS

Nos enfants n'ont plus les pieds dans la boue et ils sont à l'abri pour attendre le bus, à l'angle du Ch. de Bartichoun/Rte de Beaufort



Chemin des CANDELES

Une plateforme a été faite par les employés communaux afin de faciliter la collecte des ordures ménagères.



COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

Des petits buis ont été plantés par les employés communaux afin de délimiter l'espace du jardin du souvenir dans le nouveau cimetière.

